Envoyé en préfecture le 15/12/2021 Reçu en préfecture le 15/12/2021

Affiché le



ID: 034-213402498-20211209-D2021_042-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DE L'HERAULT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-DREZERY

Séance du 9 décembre 2021

Membres du Conseil Municipal: 23

Présents : 20 Votants : 22 Procurations : 1

L'an deux mille vingt-et-un et le neuf décembre, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Mme GALABRUN-BOULBES Jackie, Maire de Saint-Drézéry.

Présents:

Mme GALABRUN-BOULBES Jackie, M. LE BLEVEC Loïc, Mme SIRVEN Françoise, M. DACHEUX Jean-Philippe, Mme HOUVENAGHEL-DEFOORT Géraldine, M. LAVIE Richard, Mme BIGLIONE-KAPLANSKI Marion, M. DEBARGE Francis, M. SALVADOR Daniel, M. MERCIER Philippe, Mme REYREAU Peggy, Mme JACQUEMIN Monique, M. DINATALE Paolo, M. ARNAUD Hervé, Mme FERRERES France, M. FOURNEAU Julien, M. CAPELLI Fabrice, M. JULIEN Eric, Mme LEOTARD Hélène, Mme Marie-Hélène BAECKEROOT.

Procurations:

Mme TROCELLIER-BERGER Agnès donne procuration à M. Julien FOURNEAU Mme ARNAUD Sandrine donne procuration à Mme Jackie GALABRUN-BOULBES

Absent excusé: M. Didier BELLOC

Objet URBANISME - Modification du PPRI - Phase de concertation publique

La préfecture de l'Hérault a prescrit une modification du Plan de Prévention des Risques Naturels d'Inondation pour le cours d'eau affluent du Devois.

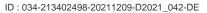
Depuis le 4 novembre et ce, pour une durée d'un mois, une phase de concertation publique se déroule.

Le dossier est consultable :

- en mairie de Saint-Drézéry du lundi au vendredi de 8h30 à 12h15 et de 14h30 à 18h (17h le vendredi) / (renseignements les mardi, mercredi et vendredi par le service Urbanisme).
- sur le site de la préfecture : https://www.herault.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-risques-naturels-et-technologiques/Les-Plans-de-Prevention-des-Risques-en-cours-d-elaboration/Plans-de-prevention-des-risques-Inondation-PPRI

Un cahier d'observations est disponible en mairie pour recueillir les remarques de la population. La commune a avisé par courrier postal l'ensemble des riverains concernés par le PPRI. Le dossier a été présentée lors de la commission Urbanisme du 2 novembre dernier. Délibération n° 2021-042- 2/2 Nomenclature : Urbanisme – 2.1.4 Date de convocation : 02/12/2021 Envoyé en préfecture le 15/12/2021 Reçu en préfecture le 15/12/2021

Affiché le



A l'issue de la concertation et de la consultation des personnes publiques associées, une enquête publique se déroulera du 14 février au 15 mars 2022.

Cette modification induit le classement en zone inondable de certaines parcelles non concernées auparavant et à l'inverse réduit la vulnérabilité d'autres.

Cette modification identifie aujourd'hui le risque potentiel pour mieux gérer les inondations.

Aussi il est proposé un avis favorable de la commune. PJ « Modification du PPRI – Rapport de présentation »

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- EMET un avis favorable sur le projet de modification du Plan de Prévention des Risques Naturels d'Inondation pour le cours d'eau affluent du Devois.
- DONNE POUVOIR à Mme le Maire pour signer tout document relatif à cette affaire.

Pour copie conforme

* RE * (Hérault)

Le Maire,
Jackie GALABRUN-BOULBES

Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture de l'Hérault	
le	
Et publication ou notification le	